

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1239

69 – RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE LYON

Ventes et cessions

933 877 383 RCS Lyon.

FINEXPLORE.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Capital : 14645486.20 EUR.

Adresse : 30 Bis, Rue Sainte-Hélène, 69002 Lyon.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion Pour la société absorbante : la dénomination sociale suivie, le cas échéant, de son sigle : Finexplore la forme : SAS l'adresse de son siège où peut être consulté le projet de fusion : 30 bis rue Sainte-Hélène 69002 Lyon le montant du capital : 14 645 486,20€ le numéro unique d'identification et la mention RCS suivie du nom de la ville où se trouve le greffe où elle est immatriculée : 933 877 383 RCS LYON Pour la société absorbée : la dénomination sociale suivie, le cas échéant, de son sigle : Imaging Management 2 la forme : SAS l'adresse de son siège où peut être consulté le projet de fusion : 63 rue de la République 69002 LYON. le montant du capital : 476 982€ le numéro unique d'identification et la mention RCS suivie du nom de la ville où se trouve le greffe où elle est immatriculée : 897 538 468 RCS LYON L'évaluation de l'actif et du passif de chaque société participante dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif : 477 348 € passif : 9 892 € Le rapport d'échange des droits sociaux dans chaque société participante : Conformément aux dispositions de l'article L. 236-3, II, 3° du Code de commerce, et dès lors que la société absorbante, détient et détiendra de façon permanente, à compter de la signature du projet de traité de fusion jusqu'à la Date de Réalisation, la totalité des actions composant le capital de la Société Absorbée, l'apport ne donnera pas lieu à augmentation du capital de la Société Absorbante et, de ce fait, il n'y a pas lieu de procéder au calcul d'un rapport d'échange. Le montant prévu de la prime de fusion : Néant La date du projet commun de fusion : 27 juin 2025 Les dates et lieux du dépôt au RCS au titre de chaque société participante: Pour la société Absorbée le 1er juillet 2025 au RCS de Lyon Pour la société Absorbante le 1er juillet 2025 au RCS de Lyon..